

Loi Touraine

Médecin du travail et prescription de substituts nicotiques

Le projet de loi déposé par Madame la Ministre des affaires sociales Marisol Touraine, soumis à la rentrée à l'examen du Sénat après son adoption par l'Assemblée Nationale en avril dernier, devrait poser la base légale de l'exercice du collaborateur médecin au sein des Services (voir les articles publiés à ce sujet dans les Informations Mensuelles n° 38 p. 5).

On relèvera, par ailleurs, qu'en son article 33, ledit projet de loi envisage expressément la prescription de substituts nicotiques aux travailleurs concernés par le Médecin du travail qui les préconiserait.

Cette disposition s'inscrit dans un chapitre visant à "rénover" une partie des métiers du secteur de la Santé. On précisera à ce titre, que la prescription de tels substituts est également ajoutée à la compétence infirmière aux termes de ce projet de loi, augmentant ainsi la capacité de prescription infirmière déjà organisée par le Code de la Santé publique. Dans le cas de l'activité des SSTI se pose la capacité de suivi de ces prescriptions.

Enfin, on ne manquera pas de surveiller l'évolution - notamment - de deux

autres sujets parmi ceux déjà recensés durant le processus législatif engagé. Ainsi, on observera d'une part, si le Sénat procède à la suppression de l'interdiction légale d'accès au Dossier Médical Personnel (DMP) par le Médecin du travail - comme cela a été essayé en vain aux termes d'un amendement soutenu devant la première Assemblée -, et d'autre part, si l'Ordre National des Infirmiers est au final maintenu après sa "suppression" par voie d'amendement lors de la première lecture.

Pour mémoire, d'autres questions comme celles relatives au partage d'informations entre les professionnels d'une équipe et au régime d'hébergeur de données de santé sont en outre abordées par ce projet de loi.

En résumé, le texte en discussion présente bien sûr un intérêt majeur en ce qu'il devrait permettre un exercice facilité des collaborateurs médecins au sein des SSTI, mais également de possibles nouveautés susceptibles d'impacter tant le quotidien des professionnels de la Prévention que certaines des obligations des Services.



Le Cisme ne manquera donc pas de tenir les Services informés des développements à venir dans les prochains numéros des Informations Mensuelles. ■

Journée d'étude du 11 juin

Présentation du rapport "Mission aptitude" par Hervé Gosselin (IGAS)

La prochaine journée d'étude du Cisme se tiendra le jeudi 11 juin 2015. Comme la précédente, elle se déroulera à l'hôtel Marriott Opéra Ambassador (16 Boulevard Haussman), où sont attendus Présidents et Directeurs des SSTI.

Comme à l'accoutumée, elle se composera, après un café d'accueil, d'une matinée technique de 10h à 12h15 et d'une commission d'étude balayant les actualités Santé-Travail des dernières semaines, de 13h45 à 16h30.

La réunion technique du matin

Elle sera consacrée à la présentation du rapport du groupe de travail "Aptitude et médecine du travail" (voir la Une de ce numéro) par Monsieur Hervé Gosselin,

de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS). Aux côtés de M. Michel Issindou (député PS de l'Isère), de M. Christian Ploton (membre de la DRH du groupe Renault), de Mme Sophie Fantoni-Quinton (professeur de médecine du travail et docteur en droit) et de sa collègue de l'IGAS, Mme Anne-Carole Bensadon. M. Gosselin (également conseiller à la Chambre sociale de la Cour de cassation) est l'un des membres et auteur du rapport issu de la mission parlementaire sur l'aptitude. Il viendra ainsi en exposer les travaux et conclusions en première partie de journée.

La commission d'étude de l'après-midi

Le Cisme dressera une synthèse des actualités professionnelles des derniers

mois et informera les participants des derniers développements de la profession. A l'issue d'un retour sur l'Assemblée générale tenue à Dijon fin avril, ses représentants reviendront sur la poursuite des actions engagées par le Cisme après les conclusions de la mission aptitude.

Un point sera fait sur les prochaines Journées Santé-Travail ainsi que sur la réunion Médecin-Relais de juin (voir page 10 de ce numéro), et sur la restitution des récents ateliers de Cahors (page 6). Enfin, les dernières fonctionnalités du site feront l'objet d'une démonstration en direct et le point sera fait sur l'avancée des négociations collectives. ■